

REGLEMENT 14 EME TOURNOI SENIOR DE L'ASBG – 13/14 octobre 2018

Généralités

1. Le tournoi National de GENESTON est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro :18.PDLL.44/TI.F./001

Les Juges Arbitres sont : **Bénédicte GUILLET**

Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points conformément à l'article 7 du règlement de la FFBA.

Tout joueur de catégorie cadet, junior, sénior ou vétéran devra être licencié le jour de la compétition.

Le tournoi est ouvert aux personnes valides de classement R4 à NC.

Aire de Jeu

Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.

Les horaires indiqués ne le sont qu'à titre indicatif : les joueurs devront se tenir prêts 60 minutes avant l'horaire de leur match.

Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes. Il pourra être réduit en accord avec les intéressés.

Les joueurs auront trois minutes d'échauffement à partir du moment où leur match aura été appelé.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi que les accessoires nécessaires à son match.

Les matchs se joueront en plumes pour toutes les catégories (Volant officiel : Oliver APEX 100 en vente dans la salle)

Les matchs jusqu'aux demi-finales seront auto-arbitrés. Les finales seront scorées.

Tout volant touchant le plafond sera compté faute, même au service.

Tout volant touchant un élément accroché au plafond (panneau de basket, poutres, câbles) est faute sauf au service où il sera remis au maximum une fois (2 services).

Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit avertir le Juge Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBA est exigée sur les terrains.

Le présent règlement sera affiché dans la salle.

Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation auprès du Juge Arbitre.

Les décisions du Juge Arbitre sont sans Appel.

Inscriptions et composition des tableaux

Les droits d'engagement (12€ pour 1 tableau, 16€ pour 2 tableaux) sont exigibles au moment de l'inscription. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (**06/10/2018**) devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives en recommandé avec A.R à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.

Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.

L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

Tous les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4, en favorisant les poules de 4 sauf cas d'une poule unique de 5. Les tableaux proposés sont les simples, doubles et mixtes de catégorie R4 à NC limités à 16 joueurs ou paires maxi par tableau. La valeur du Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH) des joueurs 14 jours avant le tournoi déterminera leur tableau. Pour les doubles, il ne peut pas y avoir plus de 2 classements d'écart entre les 2 joueurs constituant une paire (ex : R4/R6 autorisé, D7/P10 interdit). En cas d'égalité de valeur entre plusieurs joueurs ou paires, la constitution de tableaux se fera par tirage au sort.

Deux joueurs pour le simple ou deux équipes pour les doubles seront qualifiées à l'issue des poules de 3 ou 4. En cas d'égalité en poule, la priorité est donnée à la différence de sets et de points.

Le Comité d'Organisation, en accord avec le JA, se réserve le droit de regrouper, compléter ou supprimer des catégories.

Les têtes de séries (ou les vainqueurs des poules où elles étaient placées) seront séparées lors de la phase en élimination directe. Le principe de séparation de provenance sera appliqué uniquement à la phase des poules.

Le tirage au sort pour la constitution des tableaux finaux à la sortie des poules sera effectué par le logiciel utilisé, mais ces choix seront assujettis à l'approbation du Juge Arbitre.

Le comité d'Organisation limite le nombre d'inscrits par tableau. Les critères d'exclusion en cas d'atteinte de cette limite sont (par ordre d'importance) :
ordre d'arrivée de l'inscription complète

priorité aux joueurs dont le classement correspond à la série où ils se sont inscrits

tirage au sort

Tout participant s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi.

Toute participation entraîne l'acceptation du présent règlement.